

**DEMANDE DE TRANSPORT SCOLAIRE
CHOIX DE FRÉQUENTATION – PRIMAIRE
POUR LES ÉLÈVES TRANSPORTÉS PAR LES CIRCUITS DE VAL-DES-CERFS**

Conformément aux articles 4 et 239 de la Loi sur l'instruction publique, je demande, dans la mesure des possibilités offertes, que mon enfant puisse bénéficier du transport scolaire.

Les demandes seront traitées sur la base « premier arrivé, premier servi » et seront acceptées conditionnellement à la disponibilité des parcours et de l'espace dans les autobus concernés.

NOM DE L'ENFANT : _____

ADRESSE : (pour fins de transport)

N°	Rue	Appartement
Ville	Code Postal	

DEGRÉ SCOLAIRE : _____

ÉCOLE FRÉQUENTÉE : _____

SIGNATURE DU RÉPONDANT : _____

TÉLÉPHONE : _____



→ Joindre un chèque de 50 \$ certifié ou un mandat-poste libellé au nom du **Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs** pour couvrir les frais de transport. Le chèque sera encaissé uniquement lorsque la demande aura été traitée et acceptée.

(Les élèves qui fréquentent l'école Saint-Edouard et qui sont transportés par les circuits de la Commission scolaire Eastern Townships devront payer 250 \$.)

À l'usage du Centre de services scolaire seulement :

Acceptée	Refusée
N° AUTOBUS : AM : PM :	REMARQUES :
ENDROIT :	
HEURE :	
ENDROIT DU TRANSFERT :	
APPROUVÉ PAR :	

À DÉFAUT DE JOINDRE LE PAIEMENT AVEC LA DEMANDE, CELLE-CI NE SERA PAS TRAITÉE

N.B. : Veillez prendre note que le Centre de services scolaire se réserve le droit d'analyser les demandes après la période de rodage, soit vers la mi-octobre. La réponse sera envoyée à l'école.